



Centre des approvisionnements
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W070
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

Le 9 janvier 2017

Sujet : Avis d'Appel d'Offre: FP802-160275
Titre : Construction d'un quai longitudinal.
Lieu des travaux: Barre-de-Cocagne, Nouveau-Brunswick.

ADDENDA : No.3

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda (#3) est publié ici-bas.

Pêches et Océans Canada

Date de clôture :	Jeudi le 19 janvier 2017
Heure de fermeture des soumissions :	14 h 00 (HNE)
Numéro de l'appel d'offres :	FP802-160275

**** LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRESENTES PAR UN
SOUSSIONNAIRE POTENTIEL A L'AUTORITE CONTRACTANTE EN
RELATION AVEC LE AO EN SUJET****

Q.1 Pour produire des panneaux de béton PRECAST pour ce projet, prévisible? Nous sommes une usine certifiée CSA à quelques kilomètres au nord de Cocagne. Le Béton spécifié pour ce projet, CSA class C1 mix? La plupart des quais sont CXL, ceux dans les zones d'eau salée.

R.1 Des panneaux en béton préfabriqué seront produits pour le mur berlinois; Dans ce projet particulier, le mélange CSA Classe C1 est spécifié.

Q.2 Sur le plan électrique E1, la note 1 indique l'installation de nouveau fil vers le poteau électrique #2. Veuillez fournir plus de détail à ce sujet.



R.2 Sur le dessin E1, note 1 s'applique au conduit entre le Panneau A et le Panneau B tel qu'illustrée sur le diagramme de connections électriques montantes à ligne unique sur le dessin E3. Tout autre référence à note 1 sur le dessin E1 devrait faire référence à note 14 sur le dessin E1.

Q.3 Les travaux de nature électrique énoncés dans les plans et devis sont payables à quel article du bordereau de soumission ? Aucun des articles énumérés dans le bordereau n'inclus de travaux électriques.

R.3 Les travaux électrique sont payables sous unité de montant forfaitaire.

Q.4 La construction du mur berlinois énoncé dans les plans et devis sont payables à quel article du bordereau de soumission ? Aucun des articles énumérés dans le bordereau n'inclus le mur berlinois.

R.4 Les travaux du mur berlinois sont payables sous unité de montant forfaitaire.

Q.5 Pour quelle raison la note 1 apparait sur les quais 407 et 403? Ces câbles ne sont-ils pas inclus dans la description de la quantité de conduits démontrés au détail de la tranchée D-D ?

R.5 Sur le dessin E1, note 1 s'applique au conduit entre le Panneau A et le Panneau B tel qu'illustrée sur le diagramme de connections électriques montantes à ligne unique sur le dessin E3. Tout autre référence à note 1 sur le dessin E1 devrait faire référence à note 14 sur le dessin E1.

Q.6 Sur la note 8 du dessin E1, Quai 403 du dessin E1, la distance au panneau B est bien au-dessus de 100m. Il sera impossible de tirer autant de fils dans du conduit de 2". Peut-être un fossé de traction entre la tranchée G-G et H-H pourrais être installé ?

R.6 Installer des boîtes de jonctions au besoin, selon les spécifications indiquées dans la section 26 05 31.3.1.4 – utiliser des enclos de câble de niveau souterrain fait de polyéthylène de haute densité 61cm de large, 92cm de long, 61cm de profondeur avec couvercle de béton polymère et deux boulons à tête hexagonale.

Q.7 Le dessin E2, note 6 indique l'installation de câbles de mise-à-terre et de tiges de mise-à-terre à cet endroit. Nous sommes seulement autorisés de faire une mise-à-terre de l'entrée du service du panneau principal et non les sous-panneaux ?

R.7 Lorsque les sous-panneaux se retrouvent loin du panneau principal et que l'usage s'applique à un quai, l'inspecteur exige que la mise-à-terre soit ré-établis.

Q.8 Le dessin E1, note 15 indique que ceci est un nouveau Poteau, mais le détail 4 du dessin E3 montrent que les poteaux sont déjà existants sur les quais 403 et 404 ?

R.8 Le nouveau Poteau P7 sur le dessin E1 note 15 est correct, car il fut changé par un nouveau poteau avant l'appel d'offre. De plus les poteaux P5 et P6 sont aussi de nouveaux poteaux selon le détail 6 sur le dessin E1. Les poteaux P5, P6, & P7 sont sur le dessin E3, détail 4.



Q.9 Le dessin E1, quai 407 montre ES-1 & ES-2 à côté des Poteaux P3 et P4, qu'est-ce que cela signifie ?

R.9 ES-1 et ES-2 à côté des poteaux P3 et P4 sont des ouvrage d'épaulement en aluminium tel que le détail 4 sur le dessin E2 et la spécification 26 05 31.2.2.1.

Q.10 Dans la section sur l'électricité 26 05 13, page 1.7.4 indique que Énergie NB va enlever le luminaire existant, est-ce que les poteaux électriques existant du quai appartiennent à Énergie NB ?

R.10 Non, les poteaux existants appartiennent au MPO.

Q.11 Est-ce que le contracteur est responsable des coûts de l'enlèvement du luminaire d'Énergie NB ?

R.11 Oui, il est responsable.

**** VEUILLEZ NOTER LES CHANGEMENTS SUIVANTS À CET APPEL D'OFFRES ****

Bien noter: Cet item doit être ajouter à votre tableau de prix unitaires

article	Référence à la spécification	Catégorie de main d'oeuvre ou de matériel	Unité de mesure	Quantité estimative	Prix Par unité	Montant estimatif
15	01-74-21	Disposal of treated timber	T	35		

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur soumission.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Gricha Zurita
Agent des marchés senior
Téléphone: (613) 993-2807
Courriel: Gricha.Zurita@dfo-mpo.gc.ca



ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____